



**REGLEMENT OFFICIEL
FZ FORZA CHAMPIONNAT DU RHÔNE - LYON METROPOLE INTERCLUBS JEUNES
SAISON 2024 / 2025**

Dans ce présent règlement, le genre masculin est utilisé comme générique pour désigner des personnes, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. Les termes employés pour désigner des personnes ont, dès lors, à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

1. GENERALITES.....	2
1.1. Définition et objet.....	2
1.2. Organisation.....	2
1.3. Critères de participation	2
1.4. Composition des divisions	3
2. DISPOSITIONS CONCERNANT LES EQUIPES	3
2.1. Engagement des équipes	3
2.2. Droits d'engagement	3
2.3. Composition des équipes.....	3
2.4. Estimation de la valeur de l'équipe d'un club	4
2.5. Joueurs titulaires, mutés, étrangers	4
2.6. Accompagnement.....	4
3. DEROULEMENT	4
3.1. Nombre de matchs par rencontre	4
3.2. Ordre des matchs.....	4
3.3. Remplacement d'un joueur	5
3.4. Forfait sur un match.....	5
3.5. Barème des points par match	5
3.6. Barème des points par rencontre	5
3.7. Modalités de classement	6
4. ORGANISATION ET ACCUEIL	6
4.1. Officiels Techniques	6
4.2. Gestion de la compétition et table de marque	6
4.3. Scoring.....	6
4.4. Volants	7
4.5. Conseil aux jeunes joueurs	7
4.6. Récompenses, résultats et communication	7
4.7. Installation sportive	7
5. PENALITES ET RECOURS.....	7
6. RESERVES ET RECLAMATIONS.....	8
7. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT	8
8. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	8

1. GENERALITES

1.1. Définition et objet

Le FZ FORZA Championnat du Rhône - Lyon Métropole Interclubs Jeunes est une compétition par équipes organisée sous la forme d'interclubs selon le sens défini par la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

La raison d'être de cette compétition par équipes de clubs est de réunir un maximum de clubs du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon affiliés à la FFBaD, ainsi que de décerner des titres de clubs dans chaque catégorie d'âge (et chaque division si présence de plusieurs divisions par catégorie d'âge).

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil, ainsi que le déroulement sportif du FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69.

Le suivi du FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69 est assuré par le siège du Comité de Badminton du Rhône - Lyon Métropole (CDBR-LM), sous le contrôle de la Commission Départementale Compétitions.

La Commission Départementale Compétitions, dans la limite de la délégation qui lui est accordée par le Conseil d'Administration CDBR-LM, prend toutes les décisions utiles à la gestion quotidienne du championnat dans le cadre de ce présent règlement. Elle homologue notamment les résultats, statue sur les réserves et réclamations, et prononce d'éventuelles pénalités dans le cadre de ce présent règlement.

1.2. Organisation

La date et le lieu sont proposés en concertation par les Commissions Départementales Calendrier, Compétitions et Jeunes, pour décision du Conseil d'Administration CDBR-LM.

Le CDBR-LM peut déléguer l'accueil du FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69 à l'une de ses associations affiliées, celle-ci est désignée « club accueillant » et assure l'accueil du Championnat dans le respect du présent règlement et de l'organisation définie par la Commission Départementale Compétitions.

Une fois la date et le lieu définis, la création du FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69 sur l'intranet fédéral Poona et la plateforme Badnet est faite par le siège CDBR-LM. La préparation sportive de la compétition (inscriptions, divisions, déroulement) est assurée par le siège CDBR-LM.

La gestion de la compétition sur place est faite à l'aide de la plateforme Badnet (déroulement en ligne).

1.3. Critères de participation

Seuls peuvent être admis à participer au FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69, les équipes de clubs composées de joueurs licencié(e)s pour la saison en cours à la FFBaD, dans un même club du Département du Rhône. Ils doivent être à jour de leur situation médicale et ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction de jeu.

Le FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69 est composé de divisions dans les catégories d'âge suivantes :

- | | | |
|------------------|---|--------------------------------------|
| - Benjamin (U13) | ouvert aux Minibad, Poussins et Benjamins | <i>nés entre 2013 et après</i> |
| - Minime (U15) | ouvert aux Poussins, Benjamins et Minimes | <i>nés entre 2011 et 2016 inclus</i> |
| - Cadet (U17) | ouvert aux Benjamins, Minimes et Cadets | <i>nés entre 2009 et 2014 inclus</i> |

A titre exceptionnel, une féminine junior 1^{ère} année (née en 2008) pourra intégrer une équipe de cadets et participer au championnat. Cette disposition ne s'applique pas aux garçons et ne nécessite aucune demande au préalable.

Le classement fédéral pris en compte pour l'ensemble du championnat est celui du jeudi 12 juin 2025.

Aucun plafond ou limite de classement n'est défini pour la participation au FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69.

Les matchs disputés par des joueurs qui ne remplissent pas les conditions de qualification sont perdus par forfait (voir article 3.4 – Forfait sur un match).

1.4. Composition des divisions

Chaque catégorie d'âge peut comporter une ou plusieurs divisions, elles-mêmes constituées d'un nombre de groupes défini suivant le nombre d'équipes inscrites.

Dans l'intérêt sportif du championnat, les Commissions Départementales Compétitions et Jeunes se réservent le droit de fusionner des catégories d'âge ou de proposer plusieurs divisions / groupes par catégorie d'âge en fonction de la valeur des équipes engagées par les clubs participants.

La valeur des équipes s'apprécie selon les dispositions de l'article 2.4 – Estimation de la valeur de l'équipe d'un club.

2. DISPOSITIONS CONCERNANT LES EQUIPES

2.1. Engagement des équipes

Les engagements sont à effectuer par le club uniquement auprès du CDBR-LM, avant le mercredi 4 juin 2025, 23h59.

Un formulaire d'engagement en ligne permet d'engager l'équipe ainsi que de transmettre les noms des joueurs titulaires engagés dans chaque équipe.

Les clubs sont responsables de leurs engagements. Le CDBR-LM ne peut être tenu responsable d'anomalies ou erreurs faites par les clubs, y compris le non-respect des délais d'engagements ou de licenciation.

Afin de marquer le sentiment d'appartenance à l'équipe et au club, dans la mesure du possible, il est vivement recommandé aux équipes de porter le tee-shirt du club, identique pour tous les joueurs de la même équipe.

2.2. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à 30 euros par équipe inscrite en FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69.

Aucun paiement n'est à effectuer par courrier ou sur la plateforme Badnet. Les droits d'inscription sont facturés au club d'appartenance du joueur via la facturation trimestrielle CDBR-LM.

Le détail de la facturation est fourni aux clubs pour chaque facture éditée. Les clubs sont libres de refacturer ou non, partiellement ou totalement, les droits d'engagement à leurs joueurs aux compétitions CDBR-LM.

2.3. Composition des équipes

Chaque équipe est composée d'un minimum de 2 joueuses et 2 joueurs. Les équipes peuvent être composées de joueuses et joueurs tel que décrit dans l'article 1.3 – Critères de participation.

Un joueur est par principe engagé dans une seule équipe de son club, quelle que soit la catégorie d'âge de l'équipe, pour l'intégralité du FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69.

Les clubs disposent de la possibilité de demander le changement d'un joueur uniquement avant le début du FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69 (demande à faire à contact@comitebadminton69.fr ou en arrivant sur place).

Une fois l'équipe entrée en lice, les changements d'équipe peuvent se faire uniquement en cas de force majeure (blessure, maladie, etc...) et sont soumis à l'accord du juge-arbitre :

- Un joueur changeant de catégorie d'âge peut être autorisé par le juge-arbitre.
- En cas de transfert d'une équipe du même club à une autre, il s'agit du joueur le moins bien classé de l'équipe (meilleur classement des 3 disciplines) parmi ceux éligibles à un changement qui doit être sélectionné en premier pour changer d'équipe. A classement égal, le club a le choix du joueur à faire changer d'équipe.
- En cas de transfert d'une équipe du même club à une autre, le joueur transféré n'est plus autorisé à changer d'équipe jusque la fin du championnat.

Nonobstant les dispositions du règlement en vigueur des mutations, un joueur ne peut participer au FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69 s'il a participé, au cours de la même saison, à un championnat interclubs national, régional ou départemental avec un autre club, extérieur ou non au Rhône.

Les joueurs ultramarins résidant en métropole sont autorisés à évoluer en FZ FORZA Championnat Interclubs Seniors 69 tout en conservant leur licence dans un club ultramarin, à condition que le club d'accueil soit inscrit au FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69. Pour cela, ils obtiennent le statut de « Joueur Ultramarin Autorisé » (JUA) conformément au règlement des mutations (Cas particulier du Joueur Ultramarin autorisé, article 8.6).

2.4. Estimation de la valeur de l'équipe d'un club

Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe.

National N1	12 points	Départemental D7	6 points
National N2	11 points	Départemental D8	5 points
National N3	10 points	Départemental D9	4 points
Régional R4	9 points	Promotion P10	3 points
Régional R5	8 points	Promotion P11	2 points
Régional R6	7 points	Promotion P12	1 point

La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le même barème en tenant compte des 2 joueuses les mieux classées et des 2 joueurs les mieux classés. Le classement pris en compte pour un même joueur est le meilleur classement des trois disciplines (à la date du jeudi 12 juin 2025).

Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base Classement qui est consultable sur le site fédéral <https://www.myffbad.fr/> ou sur l'intranet fédéral <https://poona.ffbad.org/>.

2.5. Joueurs titulaires, mutés, étrangers

Tout joueur jouant au minimum un match du FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69 est considéré comme joueur titulaire et aucun transfert de joueur ne sera possible entre son équipe et une autre équipe du même club (sauf dans les conditions limitatives énoncées à l'article 2.3 – Composition des équipes).

Le nombre de joueurs mutés par équipe est libre, de même que le nombre de joueurs étrangers communautaires, extra-communautaires ou ayant le statut de « Joueur Ultramarin autorisé » (JUA).

2.6. Accompagnement

Chaque équipe participante est placée par son club d'appartenance sous la responsabilité d'un adulte responsable (parent désigné par le club, entraîneur, dirigeant du club...) qui sera identifié comme référent adulte de l'équipe auprès de l'organisation et du juge-arbitre. En complément, l'équipe peut nommer un(e) capitaine membre de l'équipe.

En application de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs, chaque joueur participant doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu de l'organisation et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.

Dans le cas où un adulte disposant de l'autorité parentale n'est pas présent, l'adulte référent de l'équipe est automatiquement identifié comme étant l'adulte responsable du joueur participant.

Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie survenant pendant un match, l'adulte responsable doit pouvoir, à la demande du juge-arbitre, intervenir sur le terrain et être en mesure de prendre, le cas échéant, la décision de l'abandon du joueur lors d'un match. Une trousse de secours peut être mise à disposition de l'adulte responsable, sur demande.

3. DEROULEMENT

3.1. Nombre de matchs par rencontre

Chaque rencontre du FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69 consiste en 5 matchs, à savoir :

1 Simple Homme – 1 Simple Dame – 1 Double Hommes – 1 Double Dames – 1 Double Mixte

Un joueur peut disputer un maximum de deux matchs lors d'une même rencontre.

3.2. Ordre des matchs

Le juge-arbitre choisit l'ordre des matchs en tenant compte de l'ordre suivant :

1. Simple Hommes – Simple Dames – Double Hommes – Double Dames – Double Mixte
2. Simple Dames – Simple Hommes – Double Dames – Double Hommes – Double Mixte
3. Double Mixte – Simple Hommes – Simple Dames – Double Hommes – Double Dames
4. Double Mixte – Simple Dames – Simple Homme – Double Dames – Double Hommes

Les ordres de matchs seront pris en compte dans l'ordre et chacun leur tour suivant les compositions des équipes pour déterminer l'ordre des matchs de la rencontre.

Le 1^{er} ordre des matchs qui évite à un joueur de jouer 2 matchs consécutifs est appliqué. Dans le cas où un joueur doit jouer 2 matchs consécutifs, l'ordre des matchs n°1 est appliqué et un temps de repos d'un minimum de 20 min est laissé si nécessaire entre le DD et le MX.

Dans le cas où plus d'un terrain est disponible pour jouer la rencontre et dans la mesure du possible, le JA dispose de la latitude nécessaire pour lancer un 2^{ème} match sur un autre terrain voisin afin de favoriser la cohésion de groupe.

Tous les matchs de la même rencontre doivent être joués, quelque soit le stade de la compétition.

3.3. Remplacement d'un joueur

Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple, en cas de blessure pendant le premier match) peut être remplacé. Une fois la feuille de rencontre rendue publique, le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

Le remplaçant doit être qualifié au regard des dispositions de ce présent règlement, ne doit pas faire partie d'une équipe (sauf dans les conditions limitatives énoncées à l'article 2.3 – Composition des équipes) et doit respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre.

Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

3.4. Forfait sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- un match non joué
- un match joué par un joueur non qualifié au regard des articles 1.3 et 3.3.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0. Il est comptabilisé en ce sens selon les modalités de l'article 3.5 – Barème des points par match. Si les deux équipes sont forfaits, le « no match » sera comptabilisé 0-0 par set.

Un joueur ayant fait forfait ou abandonné sur un match ne peut pas être aligné sur un 2^{ème} match lors de la même rencontre. Le maintien de la participation de ce joueur aux autres rencontres est laissé à l'appréciation du juge-arbitre et selon les circonstances. Il peut toutefois être remplacé selon les modalités indiquées dans l'article 3.3 – Remplacement d'un joueur.

En ce qui concerne le classement fédéral par points, pour un match disputé par un joueur en infraction à l'article 3.3 – Remplacement d'un joueur :

- si le match est gagné par le joueur (ou paire) en infraction, il est déclaré gagné par forfait par son adversaire
- si le match est perdu par le joueur (ou paire) en infraction, le score est comptabilisé tel qu'il est.

3.5. Barème des points par match

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus, qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- | | |
|--------------------------|-----------|
| - Match gagné | + 1 point |
| - Match perdu ou forfait | 0 point |

3.6. Barème des points par rencontre

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- | | | | |
|------------|------------|-----------|-----------|
| - Victoire | + 5 points | - Défaite | + 1 point |
| - Nul | + 3 points | - Forfait | 0 point |

A ces points seront ajoutés :

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| - En cas de victoire 5-0 | + 1 point de bonus offensif |
| - En cas de défaite 2-3 | + 1 point de bonus défensif |

Le résultat sur une rencontre perdue par forfait est de 0-5 0-10 0-210.

3.7. Modalités de classement

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres du même groupe.

- S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Exemple :

Lyon 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 60, matchs contre 20, différence +40

Marseille 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différence +36

PSG 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différence +36

Saint-Etienne 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 56, matchs contre 24, différence +32

Lyon est donc déclarée première. Saint-Etienne est déclarée quatrième. Marseille sera celle qui a remporté (victoires, matchs, sets, points) les rencontres opposant Marseille et PSG.

4. ORGANISATION ET ACCUEIL

4.1. Officiels Techniques

La gestion des Officiels Techniques se fait par le siège CDBR-LM, sous le contrôle de la Commission Départementale des Officiels Techniques.

Les indemnités ainsi que la restauration et les frais de déplacement du/des juge(s)-arbitre(s) sont pris en charge par le CDBR-LM, dans la limite des barèmes CDBR-LM en vigueur

Des arbitres peuvent être amenés à officier sur le FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69. Ceux-ci peuvent être fournis par le CDBR-LM, par le club accueillant ou être présents dans le cadre d'une action de formation d'arbitres.

Le FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69 ayant un impact pédagogique fort dans l'apprentissage de la compétition de nos jeunes, nous recommandons à nos Officiels Techniques de faire preuve de pédagogie et de bienveillance, particulièrement à propos de la conduite des joueurs et des tenues vestimentaires et publicités. Les éducateurs et responsables de clubs peuvent être associés à cette démarche.

Une attitude exemplaire est exigée de chaque personne à tout moment de la compétition (codes de conduite). Les tenues vestimentaires et publicités sont soumises au respect des règlements FFBaD. Le JA est en droit de déclarer un joueur forfait ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements fédéraux en vigueur ou ce présent règlement.

4.2. Gestion de la compétition et table de marque

La gestion de la compétition est faite à l'aide de la plateforme Badnet (déroulement en ligne).

Le club accueillant doit prévoir à minima 1 personne dédiée à la gestion de la table de marque. Il est néanmoins recommandé que cette personne soit titulaire du GEO (ou une personne titulaire du GEO initiant d'autres bénévoles).

4.3. Scoring

Tous les matchs du FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69 se font en auto-arbitrage et avec la présence d'un JA.

Les matchs se joueront au meilleur des 3 sets de 21 points selon les Règles Officielles du Badminton FFBaD.

Les joueurs sont responsables de l'évolution du score. En cas de litige, le JA pourra intervenir sur le terrain. A la fin de chaque match, les scores déclarés manuellement ou électroniquement à la table de marque restent sous la responsabilité de tous les joueurs du match.

4.4. Volants

Le volant officiel est le FZ FORZA S-5000, à utiliser en cas de litige.

Les volants plumes sont à fournir en partage et à part égale par les équipes dès leur premier match. Les volants devront être homologués et de classement FFBaD standard minimum. Il appartient à chaque équipe de prévoir la quantité suffisante de volants nécessaires pour chaque rencontre.

Conformément au Règlement Général des Compétitions, le club accueillant est tenu de prévoir un nombre de tubes de volants officiels qui pourra, si nécessaire, être mis en vente sur le site de la compétition.

Les volants synthétiques et les volants dits « hybrides » ne sont pas autorisés.

4.5. Conseil aux jeunes joueurs

Le conseil aux joueurs entre les points est autorisé, de même que le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets).

4.6. Récompenses, résultats et communication

Les équipes arrivant 1^{er} et 2^{ème} de chaque division sont récompensées par le CDBR-LM.

L'équipe classée première de sa catégorie d'âge et/ou de sa division est désignée « Championne du Rhône - Lyon Métropole ». Un trophée lui est remis.

Dès la fin de la compétition, le club accueillant et le juge-arbitre s'assurent que l'ensemble des résultats sont saisis sur Badnet afin de permettre l'import des résultats sur l'intranet fédéral Poona par le siège CDBR-LM.

Afin de pouvoir mettre en avant l'organisation et les résultats des équipes, le club accueillant est prié de bien vouloir transmettre les photos des podiums par mail à contact@comitebadminton69.fr dès la fin de la compétition.

4.7. Installation sportive

Toute décision relative à l'infrastructure sportive sera prise par le juge-arbitre sur place le jour de la compétition.

Chaque personne accédant à une installation sportive doit respecter le règlement propre de l'installation sportive. Le propriétaire de l'installation sportive et le CDBR-LM déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident n'impliquant pas la responsabilité du propriétaire ou du CDBR-LM.

Toute consommation doit se faire dans les aires prévues pour la restauration. Aucune consommation ne sera tolérée dans la salle ou dans les tribunes, à l'exception de la bouteille d'eau. Il est exigé que les tribunes ainsi que toutes les aires de chaque installation sportive soient libérées par les joueurs et accompagnants dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Le plateau de jeu n'est accessible qu'aux joueurs, conseillers et bénévoles prévus pour la compétition. Cet accès doit respecter les plans prévus (passage interdit au-dessus des séparations de terrain). Des chaussures de salle propres et non-marquantes sont exigées sur le plateau de jeu.

5. PENALITES ET RECOURS

Le présent chapitre définit et résume les pénalités sportives prévues pour ce Championnat :

Joueur non en règle	Match perdu par forfait.
Match non joué	Match perdu par forfait. Le joueur ayant fait forfait ne peut pas être aligné sur le 2 ^{ème} match de la même rencontre.
Abandon lors d'un match	Match perdu. Le joueur ayant abandonné ne peut pas être aligné sur le 2 ^{ème} match de la même rencontre.
Non-participation d'une équipe à une rencontre	Rencontre(s) perdue(s) par forfait : 0-5 0-10 0-210
Non-participation d'une équipe à une rencontre (récidive)	Forfait général. Tous les résultats de l'équipe sont annulés. Aucun remboursement des droits d'engagement.

Les décisions de la Commission Départementale Compétitions prononçant les pénalités sportives en application des chapitres précédents sont notifiées à chaque club sanctionné par tout moyen prouvant la date de réception (courriel).

Dans le cas où une infraction serait révélée avant l'homologation de la dernière journée et qui n'aurait pas été décelable au moment de l'homologation de la journée où s'est produit cette infraction, la Commission Départementale Compétitions pourrait ouvrir une enquête et sanctionner si besoin cette infraction.

En cas de désaccord avec une décision de la Commission Départementale Compétitions, un club peut, par l'intermédiaire de son Président, faire appel de cette décision en adressant sa requête par courrier adressé au CDBR-LM par tout moyen prouvant la date de réception. Cette requête doit se faire un délai de huit jours à compter de la date de réception de la décision de la Commission Départementale Compétitions.

6. RESERVES ET RECLAMATIONS

Les réserves éventuelles portant sur des faits révélés pendant la rencontre doivent, sous peine de nullité, être signalées au moment où l'infraction supposée est commise, notées sur la feuille de rencontre et présentées sur le formulaire prévu à cet effet (formulaire de dépôt d'une réserve).

Les réclamations résultant d'un fait révélé ultérieurement doivent être adressées par courrier à la Commission Départementale Compétitions, ou par tout moyen prouvant la date de réception.

La Commission Départementale Compétitions statue en première instance dans les quinze jours suivant la réception du formulaire de dépôt d'une réserve ou de la lettre de réclamation. Elle se réserve le droit de prendre contact avec le juge-arbitre ou le club accueillant ainsi que les clubs adverses pour recueillir les éléments qu'elle jugera nécessaires à la prise de décision.

7. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Tout engagement d'une équipe de club dans le FZ FORZA Championnat Interclubs Jeunes 69 implique l'acceptation de ce règlement.

Les Commissions Départementales mentionnées, le siège CDBR-LM ainsi que le juge-arbitre et le club accueillant sont chargés de l'application de ce présent règlement.

Toute question excédant les limites des délégations attribuées à chacun des acteurs est transmise au Conseil d'Administration CDBR-LM pour décision.

8. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

[Annexe 1 – Engagement d'une équipe](#)

[Annexe 2 – Déclaration de présence](#)

[Annexe 3 – Déclaration de composition d'équipe](#)

[Annexe 4 – Ordre des matchs d'une rencontre](#)

[Annexe 5 – Feuille de rencontre type](#)

[Annexe 6 – Réserve déposée par une équipe](#)